

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-032**

Date de la convocation : 21/03/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 21

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJL, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérard LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Roland CANIVENQ, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJL et M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AGENCE ARDENNES DEVELOPPEMENT DES
ARDENNES POUR L'ANNEE 2024**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise notamment « Actions de développement économique » ;

Vu la délibération n°DC2014/77 du 29 septembre 2014 par laquelle la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a décidé d'adhérer à l'agence de développement économique des Ardennes ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution de subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Considérant que chaque année, une cotisation et une subvention sont calculées par l'intercommunalité au prorata de la population légale au 1^{er} janvier de chaque année ;

Considérant que le Conseil d'administration de l'agence Ardennes Développement a fixé le montant total de la participation pour l'année 2024 du collège des intercommunalités à hauteur de 137 509 €, dont 17 500 € sous forme de cotisation et 120 009 € sous forme de subvention ;

Vu la demande de subvention d'un montant de 18 311€, soit une augmentation de 5% par rapport à l'année 2023 ;

.../...

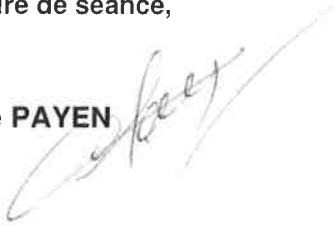
Considérant d'une part, la satisfaction sur la partie d'accompagnement des entreprises du territoire mais, d'autre part, les réserves émises quant à la portée de l'action de l'Agence concernant l'implantation d'entreprises exogènes ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 9 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme Valentine DION et M. Pierre DEMISSY) et 10 ABSTENTIONS (Mme Danièle ANDREY, et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Olivier GODART, Gérald LORFEUVRE, Désiré NANJI, Christophe MANCEAUX, Pierre POTRON et Jean-Pol RICHELET) :

- D'ATTRIBUER une contribution financière à l'agence Ardennes Développement à hauteur de 17438,93 € pour l'année 2024, composée d'une cotisation d'un montant de 1878,04 € et d'une subvention de 15 560,89 €
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT